

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 décembre 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de M. Kamel EL FEDIL*), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (*pouvoir de Michael THOMAS*), Mme Stéphanie BANCAL (*pouvoir de Mme Françoise GUYARD*), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE, Mme Pascale RENAUD (*pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Marie BOELLE (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Arnaud MERCIER (*pouvoir de Mme Martine SCHMIT*), M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Jean-François PEUMERY*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Gilles PANCHER (*pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Françoise GUYARD (*pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL*), M. Jean-Roch GAILLET, M. Kamel EL FEDIL (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir à Mme Pascale RENAUD*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Marie BOELLE*), M. Michel SAPORTA, Mme Martine SCHMIT (*pouvoir à M. Arnaud MERCIER*), Mme Liliane HATTRY, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*), M. Roland de HEAULME, M. Michaël THOMAS (*pouvoir à M. Olivier LEBRUN*).

Secrétaire de séance : M. Olivier COLLO

Date de convocation : 29 novembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 55

N° de l'ordre du jour :

2011.12.07 : Nouvelle organisation des services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ; évolution de l'intercommunalité et transferts de personnel.

□ **M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-4-1 ;

Vu les avis du CTP en date du 15 novembre concernant l'évolution de l'organisation, les modifications du tableau des effectifs et les conventions de services partagés ;

Considérant le renforcement de la dynamique intercommunale sur fond de réforme territoriale, notre organisation doit évoluer et se préparer à relever de nouveaux défis :

Réaffirmé récemment par le président de Versailles Grand Parc et les 13 autres maires des communes constituant la communauté d'agglomération, l'objectif global est d'assurer un développement équilibré sur un territoire d'exception en s'appuyant sur quatre priorités :

- le développement économique,
- les transports,
- l'environnement et l'aménagement,
- l'enseignement musical.

Depuis la transformation en communauté d'agglomération en 2010, Versailles Grand Parc a développé de nombreux projets et s'est affirmée comme un acteur majeur du territoire francilien.

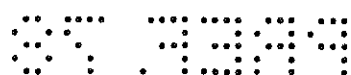
En matière **d'aménagement et de transports**, Versailles Grand Parc a confirmé son rôle central, notamment en participant activement à l'opération d'intérêt national de Paris Saclay et aux projets du Grand Paris. Elle s'est notamment positionnée sur le nouveau tracé du futur métro léger du Grand Paris reliant Massy à Versailles Chantiers avec un arrêt à Satory. Par ailleurs, 2 projets phares sont mis en œuvre : la restitution de l'allée royale et le lancement d'un plan vélo sur trois ans permettant la réalisation d'un axe est-ouest et de six boucles complémentaires ainsi que des aménagements cyclables urbains.

En matière de **développement économique**, la communauté d'agglomération a déclaré d'intérêt communautaire la zone de Satory et a porté le dossier de la grappe d'entreprises du Vivant et la ville. Versailles Grand Parc ouvrira une pépinière d'entreprises dès 2012.

Pour sa compétence **environnement**, la communauté d'agglomération ouvrira une déchèterie début 2012, en réalisera une seconde dès 2012, et financera une campagne d'installation de Points d'Apport Volontaire enterrés.

Pour **l'enseignement musical**, des investissements seront consacrés pour l'aménagement des bâtiments de Versailles et de Viroflay. Le projet d'enseignement musical devrait être également renforcé au niveau de l'agglomération.

Au-delà de ces projets importants, **la réforme de la carte intercommunale** est avancée et, sous la conduite des autorités préfectorales, le périmètre de la communauté d'agglomération devrait, d'ici 3 ans, s'élargir et compter 19 communes et près de 280.000 habitants (contre 14 communes et 190.000 habitants aujourd'hui). Cette révision, si les intentions du Préfet des Yvelines sont confirmées, ce qui est réglementairement prévu, devrait avoir lieu avant le 31 décembre 2011. Cela donnera à la communauté d'agglomération à l'avenir un poids renforcé pour les compétences qu'elle exerce.



Considérant les conséquences en matière d'organisation :

Pour accompagner les projets impulsés par les élus de Versailles Grand Parc, préparer ces changements conséquents de périmètre et donner un nouvel élan à l'administration de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, il est apparu nécessaire de :

- **créer un pôle d'ingénierie territoriale**, dont la vocation sera de fournir à la communauté d'agglomération ou à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines en lien avec les compétences exercées par chacun ; de réaliser les diagnostics et les études préalables permettant d'étudier la faisabilité de leurs projets et d'en déterminer les conditions et modalités de réalisation, ainsi que les études nécessaires à l'élaboration des documents de planification territoriale.

Il englobera le **service SIG-Observatoire** de la Ville de Versailles qui va être transféré à Versailles Grand Parc. Le nombre d'agents du SIG-Observatoire qui seront transférés est de cinq agents (2 attachés territoriaux, un rédacteur territorial principal, un technicien territorial et un agent de maîtrise principal).

Ce pôle d'ingénierie territoriale sera également composé d'une nouvelle équipe d'études urbaines composée de 2 ingénieurs.

- **conforter la compétence intercommunale en matière de développement économique par un transfert de l'équipe du développement économique stricto sensu** (animation du tissu économique, promotion du développement du territoire, accueil des entreprises, relation entreprises, développement des activités économiques, gestion du pôle de compétitivité, soutien à la création d'entreprise...) de la Ville de Versailles vers la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. La compétence Développement économique est une des compétences obligatoires de la communauté d'agglomération, qui jusqu'à présent était assurée par des agents rémunérés par la Ville dont les salaires chargés complétés de frais de structure étaient refacturés par la Ville à Versailles Grand Parc, dans le cadre d'une convention de mutualisation.

Seuls les postes (et les agents affectés) dévolus au développement économique seront transférés. Le nombre d'agents de la direction du développement économique, qui seront transférés est de cinq (soit 3 attachés territoriaux, un rédacteur territorial et un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe).

L'ensemble, **complété de l'équipe nouvelle (2 agents) consacrée à l'activité pépinière d'entreprise**, constituera la direction du développement économique de Versailles Grand Parc.

Considérant la nécessité de renforcer la cohésion et l'équilibre des services et des départements, dans un contexte de maîtrise budgétaire

Le principe de mutualisation des services fonctionnels est conforté :

Au-delà de la clarification des rôles des directions opérationnelles qui présidait la dernière organisation adoptée par le conseil communautaire, la notion de mutualisation a été soulignée pour montrer le renforcement des services support dans une logique d'optimisation des coûts et de la qualité des prestations rendues.

Pour mémoire, cette mise en commun de ressources présente de nombreux avantages :

- mieux gérer l'argent public, en recherchant des économies d'échelle et en accédant à de meilleures propositions de prix en augmentant le périmètre du commanditaire dans les marchés publics

- disposer d'un niveau d'expertise, de compétences et savoir-faire reconnus, en en partageant les frais avec une seule dotation en matériel et en locaux,
- mieux coordonner les actions dans le respect des compétences respectives, en évitant les doublons et en travaillant en complémentarité.

Une évolution nécessaire de l'organisation des services

Cette réorganisation s'inscrit dans un contexte de maîtrise budgétaire, de recherche de synergies et d'économies, ainsi que de clarification de la répartition des compétences dévolues à la Ville de Versailles et à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Elle vise une meilleure cohésion des services, le renforcement de la conduite de projets transversaux, la performance et la qualité des services apportés à nos publics.

Rattaché au Président, le directeur général des services anime, avec l'appui d'un directeur général adjoint, un comité de direction composé de 4 directions, d'un pôle opérationnel et de 2 pôles ressources et administration. La présentation suivante détaille les principales activités de chaque direction, service ou pôle.

1-Direction de l'Environnement

- *Déchets (collecte, traitement des ordures ménagères, Redevance Spéciale, Points d'Apport Volontaire, déchèteries)*
- *Eau*
- *Bruit, Climat, Air*

2-Direction de l'Aménagement & des Transports

- *Participation à l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay*
- *Aménagement*
- *Habitat*
- *Transports*
- *Plan vélo*
- *Vidéo protection*

3-Direction du Développement Economique

- *Pôles économiques (Mobilité, Grappe d'entreprises Le Vivant et la Ville)*
- *Accueil des entreprises*
- *Modernisation des zones d'activité*
- *Pépinière et hôtels d'entreprises*

4-Direction de l'Enseignement Musical & de la Culture

- *Animation des établissements d'enseignement musical*
- *Coordination des évènements culturels intercommunaux*

5-Pôle d'Ingénierie Territoriale

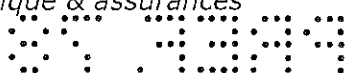
- *Etudes urbaines*
- *SIG & Observatoire (service de VGP mutualisé avec la Ville de Versailles)*

6-Pôle Ressources (services de la Ville de Versailles mutualisés avec VGP)

- *Ressources Humaines*
- *Systèmes d'Information*
- *Contrôle de gestion*
- *Archives, courrier*

7-Pôle Administration & Finances (services de la Ville de Versailles mutualisés avec VGP)

- *Finances*
- *Marchés publics et achats*
- *Juridique & assurances*



Ces opérations concernant l'organisation des services ont été soumises également au comité technique paritaire de la Ville de Versailles (dans sa séance du 9 novembre), au Conseil Municipal de Versailles (pour les transferts des services et des agents et les conséquences en matière d'organisation et de tableau des effectifs et de conventions de services partagés).

Sous réserve des adaptations qui pourraient être apportées, ce projet d'organigramme pourrait être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2012.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide la mise en œuvre de cette nouvelle organisation ;*
- 2) approuve le transfert des services SIG-Observatoire et du développement économique de la Ville de Versailles vers la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;*
- 3) autorise le Président à prendre les mesures consécutives en matière de gestion des ressources humaines (modification du tableau des effectifs, transferts des agents vers Versailles Grand Parc selon les dispositions règlementaires en matière de protection des agents transférés, modification des conventions de services partagés).*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégué,

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

PREP 70

VERSAILLES